

Communiqué de presse

5^{ème} édition du baromètre Randstad des salaires non-cadres

La hausse du Smic préserve le pouvoir d'achat des salariés non-cadres en 2013

Paris, le 8 octobre 2013 – *La rémunération moyenne d'un salarié non cadre¹ s'élève au premier semestre 2013 à 1.521 euros brut, en hausse de 1,8 % sur un an, soit un rythme de progression plus faible qu'en 2012 (2,2 %), selon le dernier baromètre Randstad. Cette étude non déclarative s'appuie sur des salaires réels et constatés, extraits de 1,4 million de fiches de paie. Alors que l'inflation a progressé de 0,9 % sur les six premiers mois de l'année, l'évolution du salaire des non-cadres sur cette période se traduit par un gain de pouvoir d'achat équivalent (+ 0,9 %). Sur fond de croissance en berne et de courbe du chômage orientée à la hausse durant 27 mois, ce gain modéré résulte en grande partie de la revalorisation du Smic². Les non-cadres ayant des rémunérations relativement proches du salaire minimum, toute variation de ce dernier a des répercussions directes sur leur fiche de paie.*

« Dans un contexte économique toujours marqué du sceau de la crise, le baromètre Randstad permet de tirer deux enseignements encourageants. La rémunération des 18,7 millions de salariés non-cadres est orientée à la hausse et leur pouvoir d'achat enregistre une légère progression de 0,9 %. Ces résultats sont avant tout le fruit de la revalorisation du salaire minimum, dont l'évolution produit un effet d'entraînement sur les salaires d'autant plus important que le niveau de rémunération est proche du Smic », déclare François Béharel, président du Groupe Randstad France.

L'étude Randstad en un coup d'œil

- Au premier semestre 2013, un salarié non-cadre a une rémunération moyenne de 1.521 € brut mensuels, en hausse de 1,8 % sur un an
- Un salarié non-cadre gagne en moyenne 6,3 % de plus que le Smic
- Les salaires non-cadres atteignent au 1^{er} semestre 2013 des niveaux allant de + 4,2 % au-dessus du Smic pour les ouvriers non qualifiés (1.491 € brut) jusqu'à + 21,7 % pour les professions intermédiaires (1.740 € brut)
- Le BTP offre aux non-cadres le meilleur salaire moyen tous secteurs confondus (1.600 € brut) tandis que l'industrie affiche la plus forte progression salariale (+ 2,1 %)
- La région Rhône-Alpes propose les salaires non-cadres les plus élevés de France (1.550 € brut)

¹ Les salariés non-cadres regroupent les ouvriers qualifiés et non qualifiés, les employés et les professions intermédiaires.

² Revalorisé de 2 % le 1^{er} juillet 2012 à la faveur d'un coup de pouce gouvernemental, le salaire minimum a gagné 0,3 % le 1^{er} janvier 2013 lors de l'augmentation légale. Depuis cette date, le montant du Smic s'élève à 1.430,22 euros brut mensuels.

Les salaires non-cadres moins augmentés en 2013 qu'en 2012

Qui sont les salariés non-cadres ?

- Quel est le point commun entre un technicien méthodes, un ouvrier des travaux publics, un assistant ressources humaines et un dessinateur-projeteur ? Ils appartiennent tous à la catégorie des salariés non-cadres. En 2011, selon une étude de l'Insee³, la France comptait 18,7 millions de non-cadres, soit 82 % de la population active salariée.

- Ensemble disparate, les non-cadres regroupent 5,4 millions d'ouvriers (qualifiés et non qualifiés), 7,3 millions d'employés ainsi que 6 millions de professions intermédiaires.

- Quelques exemples de métiers non-cadres selon les statuts.

Ouvrier non qualifié : agent de maintenance, agent d'usinage, de découpage et de formage.

Ouvrier qualifié : coffreur, conducteur d'engins de levage.

Employé : assistant spécialisé, comptable.

Profession intermédiaire / agent de maîtrise: chef de chantier BTP, assistant de direction.

L'évolution des salaires non-cadres par statut

- Au premier semestre 2013, **le salaire moyen d'un non-cadre s'élève à 1.521 euros brut mensuels**. Il s'agit d'un niveau de rémunération supérieur de 6,4 % par rapport au salaire minimum. Dit autrement, selon le baromètre Randstad, un salarié non-cadre gagne en moyenne 106,4 % du Smic. **Sur un an, la hausse du salaire moyen non-cadre est de 1,8 %⁴**. Cette évolution trahit néanmoins un

	S1 2012	S1 2013	évolution
Employés	1 490€	1 511€	1,4%
Ouvriers non qualifiés	1 460€	1 491€	2,2%
Ouvriers qualifiés	1 516€	1 539€	1,5%
Professions intermédiaires	1 725€	1 740€	0,9%
	1 495€	1 521€	1,8%

ralentissement de la progression salariale. En effet, les rémunérations des non-cadres avaient progressé de 2,2 % au premier semestre 2012 par rapport à la même époque un an plus tôt. Pour un salaire moyen alors égal à 1.495 euros brut.

- Signe que **les non-cadres constituent une catégorie hétérogène**, en 2013, on constate de nouveau **de fortes disparités selon les statuts**. Comme l'an passé, **les ouvriers non qualifiés et les employés enregistrent** ainsi **les plus fortes hausses de salaire**, avec des augmentations respectives de 2,2 % (2,3 % sur S1 2012) et 1,4 % (2,4 % sur S1 2012) sur les six premiers mois de l'année. Cependant, leurs niveaux de rémunération (1.491 euros brut pour les ouvriers non qualifiés et 1.511 euros brut pour les employés) sont encore inférieurs à la moyenne toutes qualifications confondues (1.521 euros brut).

- Ces hausses de salaire doivent être interprétées à la lumière de la progression du salaire minimum : + 2 % au terme de l'année 2012. Une revalorisation à laquelle il faut ajouter l'augmentation légale du 1^{er} janvier 2013 (+ 0,3 %, soit 1.430,22 € brut mensuels). Au regard des résultats de l'étude, on constate en effet que **les évolutions du Smic se répercutent sur les niveaux**

³ Insee, *Une photographie du marché du travail en 2011*, n° 1415 – septembre 2012

⁴ Ce résultat est à comparer avec l'évolution du salaire des cadres en 2013, qui a progressé de + 0,5 % sur un an, selon le baromètre Expectra des salaires cadres :

http://www.grouperandstad.fr/files/img_grf/pdf/CP_Expectra_Barometre_salaires_cadres_2013.pdf

de salaire qui lui sont proches. Ainsi, professions intermédiaires mises à part, les salaires moyens des ouvriers non qualifiés, des ouvriers qualifiés et des employés progressent au premier semestre dans une fourchette comprise entre + 1,4 % et + 2,2 % sur un an. Soit à des niveaux relativement proches des 2,3 % de la revalorisation du Smic.

- Autre conséquence du salaire minimum, il apparaît que **les salaires non-cadres sont fortement concentrés autour du Smic.** Résultats à l'appui, **le salaire moyen d'un non-cadre, à 1.521 € brut, est supérieur de 6,3 % au Smic.** Et les salaires des ouvriers (non qualifiés et qualifiés) et des employés au premier semestre 2013 représentent de 104,2 % (1.491 € brut pour les ouvriers non qualifiés) à 107,6 % du salaire minimum (1.539 € brut pour les ouvriers qualifiés). Ainsi, **12,7 millions de salariés en France ont un niveau de salaire compris entre + 4,2 % et + 7,6 % au-dessus du Smic.**

- **Avec une hausse de 0,9 % au premier semestre 2013, les professions intermédiaires recueillent la plus faible valorisation salariale.** Comme en 2012 et en 2011. L'année dernière, au premier semestre 2012, leur rémunération avait augmenté de 1,1 % sur un an (contre une hausse de 2,3 % pour les ouvriers non qualifiés, de 2,4 % pour les employés et de 2,1 % pour les ouvriers qualifiés). Déconnectés dans une plus grande mesure du niveau du Smic (+ 21,6 % au-dessus du salaire minimum), **les salaires des professions intermédiaires dépendent** de ce fait **relativement plus de l'état de la conjoncture.** Résultat, en période de crise, leur rémunération progresse moins vite.

L'évolution des salaires non-cadres par secteur

- Au premier semestre 2013, **le BTP reste le secteur le plus rémunérateur,** avec un salaire moyen de 1.600 euros bruts, en hausse de 1,3 % par rapport aux six premiers mois de 2012.

	S1 2012	S1 2013	évolution
Métiers de l'industrie	1 478€	1 509€	2,1%
Métiers des services	1 491€	1 514€	1,6%
Métiers du BTP	1 579€	1 600€	1,3%
	1 495€	1 521€	1,8%

- Il s'agit cette année encore de la plus faible progression salariale, comparée à l'industrie (+ 2,1 %) ou aux services (+ 1,6 %). Déjà, au premier semestre 2012, le BTP était le secteur qui payait le mieux, avec une rémunération moyenne de 1.579 € brut. Ce niveau de rémunération s'inscrivait alors en hausse de 1,6 % sur un an, une augmentation déjà plus faible que dans les services ou l'industrie.

- Si, année après année, le BTP demeure le secteur qui propose les meilleurs salaires aux non-cadres, c'est que nombre d'entreprises du bâtiment et de la construction font face à des difficultés de recrutement. Pourtant, à rebours de l'image qui leur est parfois prêtée, elles se distinguent notamment par la **possibilité de faire carrière avec ou sans diplôme. Tout en bénéficiant donc de politiques salariales attractives.**

Les TPE et les PME contiennent leur masse salariale

	S1 2012	S1 2013	évolution
Entreprises de 0 à 49 salariés	1 490€	1 513€	1,5%
Entreprises de 50 à 199 salariés	1 488€	1 513€	1,7%
Entreprises de plus de 200 salariés	1 504€	1 537€	2,2%
	1 495€	1 521€	1,8%

- Alors que les salariés non-cadres ont vu leur rémunération moyenne progresser de 1,8 % au premier semestre 2013 sur un an, les non-cadres

travaillant dans les grandes entreprises se sont vu accorder des hausses légèrement plus importantes, à + 2,2 %. Les entreprises plus petites ont eu moins de latitude en revanche. Il semblerait donc que moins l'entreprise compte de salariés, plus elle est contrainte de se serrer la ceinture en matière de revalorisation salariale.

Les salaires non-cadres progressent peu au fil de l'âge

- Les hausses de salaire les plus importantes ont bénéficié aux plus jeunes, les moins de 25 ans, avec une revalorisation au premier semestre de 2,2 %. Mais fort logiquement, leur salaire moyen, 1.493 € brut mensuels, est le plus faible.

	S1 2012	S1 2013	évolution
Moins de 25 ans	1 461€	1 493€	2,2%
De 25 à 29 ans	1 492€	1 519€	1,8%
De 30 à 34 ans	1 508€	1 531€	1,5%
De 35 à 49 ans	1 512€	1 536€	1,5%
50 ans et plus	1 530€	1 549€	1,2%
	1 495€	1 521€	1,8%

- L'évolution du salaire des non-cadres** à travers le prisme de l'âge fait ressortir **une faible progression de leur rémunération au cours d'une carrière**. Le salaire moyen d'un non-cadre âgé de 50 ans et plus n'est supérieur que de 3,7 % à celui d'un non-cadre âgé de 25 ans et moins. Dit autrement, **un non-cadre de 51 ans ne gagne que 56 € de plus en moyenne qu'un non-cadre de 24 ans**. Si ces moyennes, bien entendu, recouvrent des situations très différentes, elles traduisent cependant **une courbe d'évolution salariale relativement plate**, et non ascendante comme cela est souvent le cas chez les salariés cadres.

Salaires non-cadres : les femmes rattrapent (un peu) leur retard

- Si un salarié non-cadre gagne 1,7 % de plus qu'une salariée non-cadre, (soit 27 € supplémentaires) **les salaires des femmes ont été davantage revalorisés que ceux des hommes : + 2,07 % pour les premières contre + 1,65 % pour les seconds**. En 2012 déjà, les salaires des femmes avaient été mieux revalorisés que les salaires des hommes (+ 2,3 % au premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011 pour les femmes, + 2,2 % pour les hommes sur la même période).


	S1 2012	S1 2013	évolution
FEMMES	1 471€	1 501€	2,07%
HOMMES	1 504€	1 528€	1,65%
	1 495€	1 521€	1,76%

- A l'heure où la loi sur l'égalité salariale de 2010 – qui prévoit d'appliquer aux entreprises n'agissant pas en faveur de l'égalité salariale des pénalités allant jusqu'à 1 % de la masse salariale – a vu son volet coercitif renforcé début 2013, ces résultats témoignent peut-être que les lignes commencent à bouger. Entre sanction et évolution des mentalités, les hausses de salaire plus fortes dont ont bénéficié les femmes ces deux dernières années signalent en tout cas la volonté des entreprises de réduire l'écart de rémunération femme – homme. Un écart toujours important : les femmes en France gagnent en moyenne 27 % de moins que les hommes.

Le palmarès des régions de France les plus rémunératrices

Région	Salaire moyen S1 2012	Salaire moyen S1 2013	Evolution
Rhône-Alpes	1.528 €	1.550 €	1,45 %
Haute-Normandie	1.506 €	1.546 €	2,67 %
Auvergne	1.505 €	1.538 €	2,20 %
PACA	1.511 €	1.530 €	1,26 %
Bourgogne	1.502 €	1.529 €	1,81 %
Midi-Pyrénées	1.495 €	1.527 €	2,19 %
Languedoc-Roussillon	1.504 €	1.525 €	1,40 %
Ile-de-France	1.503 €	1.524 €	1,37 %
Lorraine	1.491 €	1.523 €	2,14 %
Alsace	1.494 €	1.518 €	1,60 %
Pays de la Loire	1.501 €	1.515 €	0,95 %
Aquitaine	1.487 €	1.514 €	1,77 %
Centre	1.482 €	1.513 €	2,12 %
Nord-Pas de Calais	1.482 €	1.512 €	2,01 %
Franche-Comté	1.476 €	1.512 €	2,45 %
Champagne-Ardenne	1.472 €	1.506 €	2,46 %
Picardie	1.476 €	1.504 €	1,93 %
Bretagne	1.474 €	1.501 €	1,84 %
Poitou-Charentes	1.472 €	1.500 €	1,93 %
Basse-Normandie	1.454 €	1.498 €	2,35 %
Limousin	1.459 €	1.493 €	2,33 %

Moyenne nationale
= 1.521€



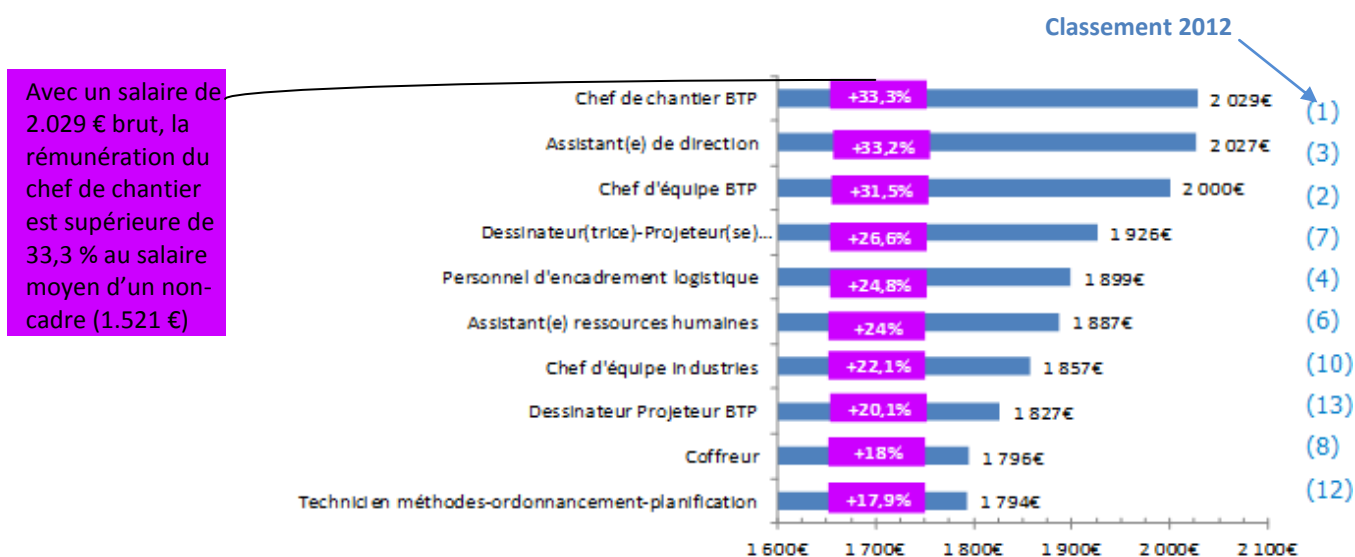
- L'avance traditionnelle de la région Rhône Alpes s'est considérablement réduite par rapport à la Haute-Normandie: il n'y a plus que 4€ d'écart entre ces deux régions. En cause, le fort ralentissement

observé en Rhône-Alpes (+1,45 %) alors que la Haute-Normandie enregistre la plus forte progression du palmarès (+2,67 %). De nombreuses régions ont par ailleurs connu des évolutions plus marquées que la moyenne nationale avec, à la clé, le gain de plusieurs places dans le palmarès régional. C'est le cas, par exemple, des régions Midi-Pyrénées et Champagne-Ardenne, qui gagnent chacune trois places.

- Les régions en tête du classement se distinguent par le poids relativement plus important du BTP dans le tissu économique régional et une surreprésentation des professions intermédiaires et des ouvriers non qualifiés – les deux statuts non-cadres les mieux rémunérés.
- Seuls la Basse-Normandie et le Limousin, bien que disposant de hausses supérieures à 2 %, n'ont pas changé de place, en raison de niveaux de salaires peu élevés.
- Parallèlement, la région Pays de la Loire a eu la progression la plus faible sur la période étudiée (+ 0,95 %). Résultat, elle perd trois places par rapport au premier semestre 2012. L'Île-de-France et le Languedoc-Roussillon perdent également deux places, avec des évolutions inférieures à la moyenne nationale (respectivement + 1,37 % et + 1,4 %).

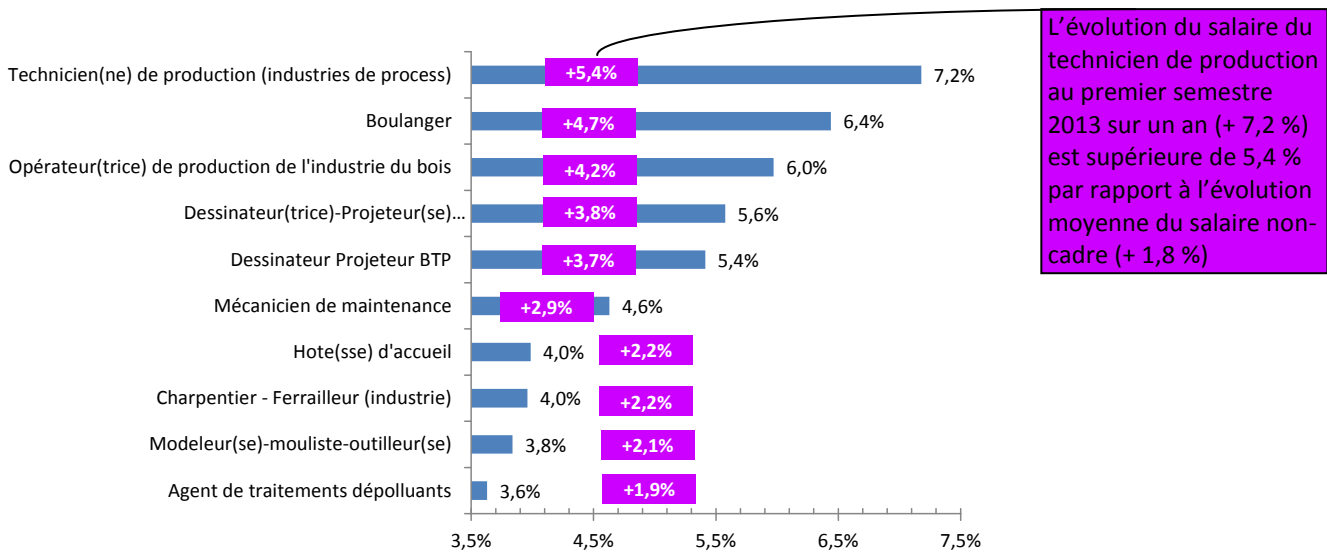
Les métiers qui payent le mieux et les plus augmentés

Top 10 des meilleurs salaires



Les professions intermédiaires trustent le Top 10 des salaires non-cadres les mieux rémunérés : ils sont représentés à sept reprises et occupent les cinq premières places. Il s'agit de métiers exigeant un certain niveau de qualification et qui appellent des responsabilités d'encadrement, notamment dans le BTP et l'industrie. Notons que les deux métiers clôturant ce classement sont des ouvriers qualifiés.

Top 10 des évolutions salariales



Ce palmarès regroupe de nombreux métiers de l'industrie, qui demandent des compétences ou des qualifications très spécifiques et, de ce fait, recherchées par les employeurs.

METHODOLOGIE

- Une étude basée sur les salaires réels constatés, et donc **non déclarative**, réalisée sur le premier semestre 2013 et les années pleines 2012 et 2011.
- 1,4 million de fiches de paie d'intérimaires* Randstad analysées par an.
- Couverture de tous les domaines sectoriels du marché de l'emploi français à travers 120 métiers non-cadres.
- Les salaires présentés sont les salaires réels des intérimaires, qui sont payés au même niveau que les salariés permanents.
- La base de traitement est le salaire brut mensuel : les congés payés (10%), les indemnités de fin de mission (10%) et les primes variables (13%) n'ont pas été pris en compte.

* La règle imposant qu'un intérimaire soit rémunéré au même niveau qu'un salarié titulaire garantit une bonne représentativité des salaires.

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2012 un chiffre d'affaires de 3,09 milliards d'euros. En 2012, le groupe (4000 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 83 000 collaborateurs intérimaires et recruté 10 800 professionnels, en s'appuyant sur son réseau national et local de 900 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : www.grouperandstad.fr



@GroupRandstadFR

Contacts Presse

Groupe Randstad France
Direction de la Communication
01 41 62 22 07
Sophie Durand – 06 37 86 44 00
sophie.durand@randstad.fr
Sébastien Buffet – 06 01 35 25 39
sebastien.buffet@randstad.fr

Relations Presse - Agence Wellcom
01 46 34 60 60
Sonia El Ouardi – se@wellcom.fr
Gaëlle Legris – gl@wellcom.fr
Julie Fontaine – jf@wellcom.fr

 <http://wellcom.fr/presse/randstad/>